



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1287

## **Pôle de compétence de sécurité sanitaire des aliments de Saint-Pierre et Miquelon**

Saint-Pierre, le 21 AOÛT 2014

### **Le Préfet communique :**

#### **SECURITE SANITAIRE ALIMENTAIRE : CONTRÔLE ESTIVAL DES ÉTABLISSEMENTS**

A Saint-Pierre et Miquelon, les services de l'Etat compétents dans le domaine alimentaire sont regroupés en un pôle de compétence de sécurité sanitaire des aliments.

La période estivale des vacances constitue un enjeu pour le consommateur qui doit pouvoir bénéficier d'un haut niveau de qualité des produits et prestations.

Dans le domaine alimentaire, cette période est propice à un regain d'activités mais également à des risques accrus. La présence d'une clientèle nombreuse et passagère peut être source de problèmes d'approvisionnement, de stockage, de respect de la chaîne du froid et de gestion des stocks. Certaines activités ne s'exercent que durant la période estivale et d'autres connaissent une augmentation importante. De plus, la période estivale étant généralement associée à des températures ambiantes plus élevées, la protection des denrées contre les risques microbiologiques nécessite une vigilance adaptée.

Toutes ces raisons amènent à reconduire chaque année un dispositif d'envergure nationale appelé « opération interministérielle vacances » qui vise à renforcer les contrôles, en particulier dans le domaine alimentaire.

A Saint-Pierre et Miquelon, durant tout l'été, les services de l'ATS, de la DTAM et de la DCSTEP procèdent aux contrôles des établissements de restauration rapide et traditionnelle ainsi que collective pour mineurs.

A ce jour, 14 établissements ont été contrôlés. Les manquements observés aux règles d'hygiène font l'objet d'actions correctives immédiates de manière à garantir la sécurité sanitaire des consommateurs, et d'un suivi par les services de l'Etat. Aucun manquement grave n'a été constaté.

L'opération se poursuivra jusqu'au 15 septembre 2014.

*PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON – 1 Place du lieutenant-colonel PIGEAUD – BP 4200 – 97 500 SAINT-PIERRE*

*STANDARD : 05 08.41.10.10 – TELECOPIE : 05.08.41.47.38*

*<http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr/>*